



Procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017

L'an deux mille dix sept le 30 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin deux mille dix sept, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe Jumelle, maire.

Étaient présents : M. Philippe Jumelle, maire, M. Eugène Wittek, Mme Christelle Seigneur, Mme Paula Massarelli, M. Edward Cendlak Mme Valérie Benoit, , maires adjoints,
Mme Anne-Marie Grandjean, conseillère municipale déléguée,
Mme Catherine Paugam, Mme Chantal Imsand, Mme Amalia Duriez, M. Philippe Journeau, M. Jean-François Gomez, Mme Karine Claudel, M. Sébastien Zammit, Mme Alyat Frantz, Mme Patricia Monlouis-Privat, Conseillers municipaux, formant les membres en exercice.

Absents représentés : M. Luc Dierre donne pouvoir à M. Philippe Jumelle, M. Patrick Oubrè donne pouvoir à Eugène Wittek, Mme Virginie Roy donne pouvoir à Mme Anne-Marie Grandjean, Mme Annie Grand donne pouvoir à Mme Amalia Duriez, M Jacques Merret donne pouvoir à Mme Patricia Monlouis-Privat.

Absents excusés : M. Adrien Chevalier et M. Alain Goudet.

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00

M. le maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Mme Anne-Marie Grandjean a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le maire demande aux conseillers s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2017 : aucune remarque.

Lecture des décisions prises depuis le dernier conseil. Le registre des décisions est à la disposition des conseillers.

M. le maire indique que ce conseil est organisé pour l'**Election des délégués et des délégués suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs**

Le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux fixe la date des prochaines élections sénatoriales au 24 septembre 2017.

Le décret susvisé précise que les conseils municipaux devront se réunir au préalable le 30 juin 2017 pour désigner leurs délégués et suppléants. Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017. 170 sièges sont à pourvoir, 5 pour l'Essonne.

- **Le collège électoral est composé** (articles L 280 du code électoral et R 130-1)

- les députés et des sénateurs,
- les conseillers régionaux de la section départementale du département,
- les conseillers départementaux,
- les délégués des conseils municipaux du département ou des suppléants de ces délégués

Les délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants

(articles L 283 à L 293 du code électoral et R 131 à R 147)

a - Leur nombre : le nombre pour Etiolles est de 7 délégués titulaires et de 4 suppléants,

b - Leur mode de scrutin : § Dans les communes de 1000 à 8 999 habitants :

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L 289).

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

Le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Edward Cendlak, Anne-Marie Grandjean, Paula Massarelli et Sébastien Zammit.

La présidence du bureau est assurée par M. le Maire.

Après enregistrement de la candidature de la liste « Etiolles pour vous » composée de 7 délégués : Philippe Jumelle, Christelle Seigneur, Eugène Wittek, Paula Massarelli, Luc Dierre, Valérie Benoit et Edward Cendlak et de 4 suppléants : Anne-Marie Grandjean, Philippe Journeau, Chantal Imsand et Jean-François Gomez.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé au vote par bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 18

Répartition des délégués :

La liste Etiolles pour vous a obtenu 18 voix - La Liste Etiolles pour vous obtient 7 sièges

Répartition des délégués suppléants

La liste Etiolles pour vous a obtenu 18 voix - La liste Etiolles pour vous obtient 4 sièges

La séance est close à 19h40

Pour extrait,
Étiolles, le 4 juillet 2017
Le Maire,
Philippe Jumelle

